

Message d'utilité publique concernant la dose de vaccin supplémentaire contre le Covid-19

La campagne de vaccination contre le Covid-19 se trouve à un stade avancé en Belgique. Tous les adultes ont désormais été invités à se faire vacciner et la vaccination des jeunes de 12 ans et plus est en cours de finalisation. La population adulte générale est déjà entièrement vaccinée à 84 %. Notre pays atteint ainsi un taux de vaccination élevé, a fortiori en comparaison avec d'autres pays. Le nombre de patients actuellement hospitalisés en raison du Covid-19 reste néanmoins relativement élevé. Il s'agit dans la plupart des cas de personnes qui ne sont pas (entièrement) vaccinées et/ou qui présentent des facteurs de risque sous-jacents. Ces chiffres montrent que la vaccination est très utile, mais aussi que la menace n'a pas complètement disparu.

Le NMSC Melsbroek souhaite donc souligner une fois de plus l'importance de la vaccination contre le Covid-19, dans l'intérêt du bien-être de chaque personne, de son environnement et du système de santé en général.

En ce qui concerne spécifiquement notre groupe cible, nous pouvons réaffirmer qu'il n'y a aucune raison valable de penser que la vaccination contre le Covid-19 présenterait un risque accru pour les personnes atteintes de sclérose en plaques. Les avantages de la protection contre une maladie grave due au Covid-19 l'emportent toujours largement sur le faible risque d'effets indésirables associés à la vaccination.

Il a par ailleurs été démontré que les personnes dont l'immunité est affaiblie (par exemple en raison d'une maladie ou d'un traitement) peuvent être moins bien protégées après le schéma de vaccination classique contre le Covid-19 (c.-à-d. une ou deux doses). Des données scientifiques récentes montrent que l'administration d'une dose supplémentaire de vaccin ARNm (actuellement Pfizer ou Moderna) peut entraîner une meilleure réponse immunitaire chez ces personnes.

La Belgique a décidé d'inviter ce groupe de personnes potentiellement vulnérables à recevoir une dose de vaccin supplémentaire à partir de la mi-septembre, afin d'optimiser leur protection contre le Covid-19. La sélection se fera par l'intermédiaire du Registre du Cancer, des mutuelles et des médecins généralistes. Les doses de vaccin seront administrées par les centres de vaccination, sur invitation par courrier postal ou par e-mail. Le site www.myhealthviewer.be vous permet également de vérifier si vous êtes éligible à la dose vaccinale supplémentaire.

Le NMSC Melsbroek ne reçoit PAS de vaccins pour ces personnes et ne peut donc pas en assurer l'administration.

Sur la base des codes qui seront utilisés par les mutuelles, il s'avère que tous les patients atteints de sclérose en plaques traités avec des médicaments immunomodulateurs se verront proposer une dose de vaccin supplémentaire.

Les personnes atteintes de SEP qui ne prennent pas ce type de médicaments ne recevront donc pas de dose vaccinale supplémentaire pour l'instant.

Nous recommandons à tous ceux qui reçoivent l'invitation d'y répondre favorablement. Les preuves scientifiques soulignent plus particulièrement la nécessité d'une dose de vaccin supplémentaire chez les patients atteints de sclérose en plaques traités avec des médicaments ciblant les cellules B (p. ex. Ocrevus, rituximab et Kesimpta), avec des modulateurs des récepteurs de la sphingosine-1-phosphate (p. ex. Gilenya et siponimod) ou avec du Lemtrada (s'ils ont été vaccinés dans les 24 premières semaines qui suivent une administration).

Nous espérons que ce message vous a été utile. Pour toute autre question, vous pouvez à tout moment vous adresser aux médecins et infirmiers du NMSC.

Les médecins du NMSC